

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020 A 20 HEURES 30

SOMMAIRE :

- 1) – RESEAU ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET ;
- 2) – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENT RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE ;
- 3) – BUDGET COMMUNAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE ;
- 4) – PROPOSITION AMSOM HABITAT VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX ;
- 5) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt, le seize Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents :

M. BOHIN Pascal	M. THIERRY Patrick
Mme GREVIN Cécile	Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
M. RENAUX Jean-Michel	Mme VAN OOTEGHEM Clarisse
M. FAY José	Mme RONGIER Marie-Laure
Mme BOULANGER Héloïse	M. MANCAUX Christophe
M. DENIS Mathieu	Mme DE TOMI Isabelle
Mme LELEU Linda	M. BROISSART Dominique
Mme BRKA Virginie	

Excusés : Mme VASELLI Bérengère ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. DUCROCQ Jonathan ayant donné pouvoir à M. RENAUX Jean-Michel, M. DEVISMES Arnaud ayant donné pouvoir à M. THIERRY Patrick et M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

En préambule, M. le Maire tient à rendre hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing et demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence.

Le procès-verbal du 1^{er} Décembre 2020 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – RESEAU ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET :

M. le Maire laisse la parole à M. FAY José.

Depuis de nombreuses années, il a été constaté des entrées d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement rue Caroline Follet, dues en partie à la proximité de la nappe. Il a été posé du chemisage il y a quelques années sur une portion de la canalisation.

Dans le cadre du plan de relance d'activité pour 2021, l'Agence de l'Eau Artois Picardie nous a informés des mesures prises dans le 11^{ème} programme d'intervention.

Pour la réhabilitation ou l'amélioration des réseaux d'assainissement la Commune peut bénéficier de 65 % de subvention et 15% d'avance remboursable. (au lieu de 45 % actuellement).

Afin de bénéficier de ces aides, il convient de déposer notre dossier avant le 31 Mars 2021 auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Maire et les adjoints chargés des travaux ont donc confié au bureau d'études EVIA Ingénierie la maîtrise d'œuvre de ce programme. Ce prestataire connaît très bien les réseaux de Conty puisqu'il a réalisé l'étude de déconnexion du pluvial et le suivi des travaux du centre bourg.

Le devis proposé par EVIA s'élève à 9 595.20 €uros TTC (prestation qui sera également subventionnée par l'Agence de l'Eau).

Au préalable, il y a lieu également d'effectuer une inspection caméra sur tout le réseau et les branchements. Ce travail a été confié à ASUR pour un montant de 8 244 €uros (également subventionnable). Un devis avait été demandé à deux autres prestataires : SAFER pour un montant de 12 684 €uros et NCA pour 9 000 €uros)

Au vu du rapport de l'inspection télévisée, EVIA proposera un programme de travaux afin de résoudre les désordres sur le réseau rue Caroline Follet. Cette proposition sera présentée alors à la commission des travaux puis validé par le Conseil Municipal.

M. THIERRY Patrick suggère de prévoir une nouvelle inspection télévisée contradictoire après réalisation des travaux afin de s'assurer de la pertinence de ceux-ci. Cette prestation sera donc intégrée à la demande de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec EVIA Ingénierie et à poursuivre ce dossier.

II – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DU DEPARTEMENT RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE DE CONTY :

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental pour la 1^{ère} phase de la restauration de l'Eglise Saint-Antoine de CONTY.

Compte tenu du montant pris en compte par le Département, la Commune peut prétendre à 95 000 €uros d'aide financière. Celle-ci pourrait atteindre 150 000 €uros si la Commune présente un complément de dépenses à réaliser.

Afin de ne pas perdre cette opportunité, et en accord avec le Conseil Départemental, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans cette demande de subvention les travaux suivants :

- La remise en état de l'installation des cloches pour 8 208.70 €uros H.T. ;

- Les travaux de maçonnerie pierre de taille et sculpture de la phase 2 de la restauration (sans présager de la décision du Conseil Municipal pour la poursuite de la restauration) pour un montant de 222 239.10 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à intégrer ces travaux au dossier de subvention départementale et sollicite une participation financière à hauteur de 20%.

III – BUDGET COMMUNAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

M. le Maire propose à l'assemblée le transfert de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 6288 : - 4 100 €uros
- Compte 67441 : +4 100 €uros

Il est précisé que le compte 67441 permet de rembourser au SIVU de Gendarmerie le loyer du casernement perçu par la Commune. Or lors de l'établissement du budget, la révision n'était pas connue et les crédits prévisionnels sont insuffisants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de crédits.

IV – PROPOSITION AMSOM CONCERNANT LOGEMENTS LOCATIFS :

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de l'AMSOM HABITAT (regroupement de l'OPAC et l'OPSOM) qui sollicite l'avis du Conseil Municipal pour une autorisation de mise en vente de logements sociaux.

M. le Maire laisse la parole à Mme BRKA Virginie à ce sujet. Mme BRKA Virginie précise que la loi ELAN impose aux bailleurs sociaux de vendre une partie de leur patrimoine locatif. Les biens concernés doivent être construits ou acquis depuis plus de dix ans, être suffisamment entretenus, répondre à des normes d'habitabilité et de performance énergétique minimales.

Pour les dix prochaines années (2021 à 2026), l'AMSOM Habitat a inscrit, dans son plan stratégique de patrimoine, un objectif annuel de 35 logements vendus pour l'ensemble du département de la Somme, ce qui représente un impact extrêmement faible pour la Commune de CONTY. Bien entendu, les locataires sont prioritaires en cas de vente et ils sont maintenus dans le logement même s'ils ne sont pas intéressés.

Les logements sociaux qui pourraient être concernés sur Conty se situent rue des Acacias et rue des Lauriers.

Conformément à la réglementation, M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette opportunité. Faute d'avis formulé par délibération à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier AMSOM (le 30 Novembre 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

V – QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATION CENTRE DE SECOURS DE CONTY :

M. le Maire informe l'assemblée que tous les feux sont au vert pour la construction du nouveau centre de secours route de Belleuse. Toutes les communes de la 1^{ère} couronne ont été sollicitées. Seule la Commune Ô de Selle n'a pas pu se positionner compte tenu des prochaines élections municipales.

Sur l'ensemble des Communes, Rogy et Fransures refusent de participer financièrement à cet investissement du fait de leur participation (par le biais de la Communauté de Communes Avre Luce Noye dont ils font partie) à la construction de la caserne d'Ailly-sur-Noye.

- TRINOVAL :

M. RENAUX Jean-Michel confirme à l'assemblée que la redevance aux particuliers pour 2021 ne subira pas de hausse. Par contre la redevance facturée aux entreprises et commerçants sera augmentée. Il considère que ceci n'est pas judicieux compte tenu des difficultés déjà rencontrées par les professionnels dans le cadre de la crise sanitaire.

- ARBRE DE NOEL :

Mme GREVIN Cécile rappelle à l'assemblée que le spectacle de Noël a dû être annulé compte tenu de la situation. Afin de conserver au minima un esprit de Noël, le traineau du Père Noël se promènera dans les rues de Conty, Wailly et Luzières et distribuera aux enfants une petite douceur.

- ATELIERS TECHNIQUES MUNICIPAUX :

M. FAY José informe l'assemblée que la Commission des Travaux a pu travailler sur le projet de construction des ateliers techniques municipaux. La proposition de l'architecte a dû s'adapter aux exigences fonctionnelles et budgétaires de la Commune. L'avant-projet sommaire sera présenté à la Commission des Travaux le 26 janvier 2021 à 10 Heures.

M. THIERRY Patrick souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et remercie l'équipe municipale pour tout le travail effectué toujours dans un souci d'intérêt général et budgétaire respecté.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte informe l'assemblée que les colis des aînés sont en cours de distribution et les retours sont excellents. Pour la distribution à domicile certaines rues restent à faire et les volontaires sont les bienvenus.

M. MANCAUX Christophe souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

M. le Maire remercie l'investissement des différents élus depuis le début du mandat malgré la situation contraignante. Il espère que chacun profitera de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.20.